

# DÉFENSE DU FRANÇAIS

BULLETIN ÉDITÉ PAR LA SECTION SUISSE DE L'ASSOCIATION INTERNATIONALE  
DES JOURNALISTES DE LANGUE FRANÇAISE

No 72

Paraît 10 fois par an / Prix de l'abonnement pour les non-  
membres : 5 fr. (compte de chèques postaux : Lausanne 10 - 3056)

Septembre 1967

## Maximum, maximal

Il règne encore une grande confusion, dans tous les pays de langue française, quant au pluriel des substantifs *maximum* et *minimum*, et surtout à leur emploi comme adjectifs.

A l'origine, ce sont les mathématiciens qui ont introduit, semble-t-il, ces superlatifs. Les dictionnaires donnent comme sens premier de *maximum* : terme de mathématique ; état le plus grand auquel une quantité variable puisse parvenir. C'est en 1762 que l'Académie adopta ces deux termes. Littré fait suivre ses définitions de cette remarque : « Les mathématiciens disent au pluriel « des maxima », mais les grammairiens demandent qu'on traite ce mot comme français, et qu'on dise « des maximums ». Les modernes sont d'accord et, pour ce qui concerne les substantifs, la cause est entendue : des maximums, des minimums.

La question se complique quand ces termes sont utilisés adjectivement. Les uns, à demi fidèles au latin, recourent à la terminaison en « a » du féminin et du pluriel neutre : une température minima, des prix maxima... Nous disons bien « à demi », car ils ne vont pas jusqu'au bout de leur méthode et ne se hasardent pas à écrire, pour appliquer la déclinaison latine, des prix « maximi », des températures « maximae »... D'autres traitent l'adjectif comme un substantif et disent : une cote maximum, des conditions minimums... Ce n'est guère plus satisfaisant.

Or, au siècle dernier déjà, le Dr Forel, de Lausanne, avait trouvé une solution élégante en proposant « maximal » et « minimal » comme adjectifs, adaptés aux règles usuelles et donnant au pluriel et au féminin « maximaux », « minimale ». Littré vit immédiatement l'intérêt de cette suggestion et en recommanda l'adoption dans le *Supplément* de son dictionnaire.

Longtemps, les nouveaux adjectifs se cantonnèrent en Suisse romande, spécialement dans le domaine de la météorologie. Ils furent ensuite adoptés par l'Institut belge de météorologie. En 1957, M. René Georquin écrivait : « Je suis tout à fait d'accord pour préférer, suivant l'usage de la Suisse romande, les adjectifs « maximal » et « minimal » aux neutres latins *maximum* et *minimum* qu'on accole habituellement à un nom, sans bien savoir comment les accorder. »

Depuis lors, l'invention du Dr Forel a été adoptée par l'Office européen de la culture, d'où elle a gagné les publications de l'U. N. E. S. C. O. Elle a pénétré en France dans les textes légaux et acquis droit de cité dans le Journal officiel. Elle a été recommandée, enfin, par le Comité consultatif du langage scientifique de l'Académie des sciences. Comme l'écrivait M. Rivière dans *Vie et Langage*, c'est « un intéressant exemple de la collaboration des nations de langue française dans la mise au point de leur langue commune ».

### « Choisir entre trois options » !

Après la décision de la France sur l'entrée de la Grande-Bretagne au Marché commun, l'A. F. P. a diffusé le 6 juillet un communiqué où l'on pouvait lire : « M. Healey a déclaré que son pays aurait à choisir entre les trois options suivantes »... !

Ne sait-on pas à l'A. F. P. qu'une option est un choix ?

### « Rush »...

Au moment de la guerre du Proche-Orient, nombre de journaux ont parlé d'un « *rush* sur les huiles de chauffage ».

*Rush* signifiant ruée, croit-on qu'on ne se ferait pas tout aussi bien comprendre en parlant d'une ruée sur les huiles de chauffage ?

Prière aux annonceurs de l'A. T. S. de ne pas prononcer *Aden* « Adeunn », comme si c'était un nom allemand.

Comité de rédaction : C. Bodinier, président (4, rue du Môle, Neuchâtel, tél. 038/5 28 48) ; Roiland Béguelin, Jean-Roger Rebière, Léon Savary, Fernand Schaub ; Alphonse Kehrer (radio) ; Frédéric Schlatter (sports) ; Eugène Verdon (correcteurs d'imprimerie).